

Un projet en cours d'évaluation :

une structure « petite enfance » 0-3 ans, MAM, micro-crèche...

Les élus locaux perçoivent la pression démographique directement par l'accueil dans les structures de scolarisation du RPI (écoles maternelle et primaires), mais aussi par une demande régulière des parents sur l'accueil local des 0 – 3 ans.

Vu le projet immobilier de réhabilitation de la maison de village évoqué précédemment, **il semblait qu'avant de faire des travaux, nous nous devons de mener une réflexion sur l'usage final de ces locaux et leurs destinations... strictement locale ou ouverte au service du territoire.**

Bien sûr une salle de rencontre ou lieu commun partagé est prévu et dédié à l'objectif de favoriser les liens et activités entre résidents, résidents et population... voire au -delà.

Mais au-delà de la thématique de l'inclusion, pourquoi ne pas réserver une partie de ce foncier bâti à **d'autres éventuels services: - télémédecine – tiers-lieu – appartement- ... ?**

L'accueil des 0 / 3 ans nous a semblé devoir être abordé.

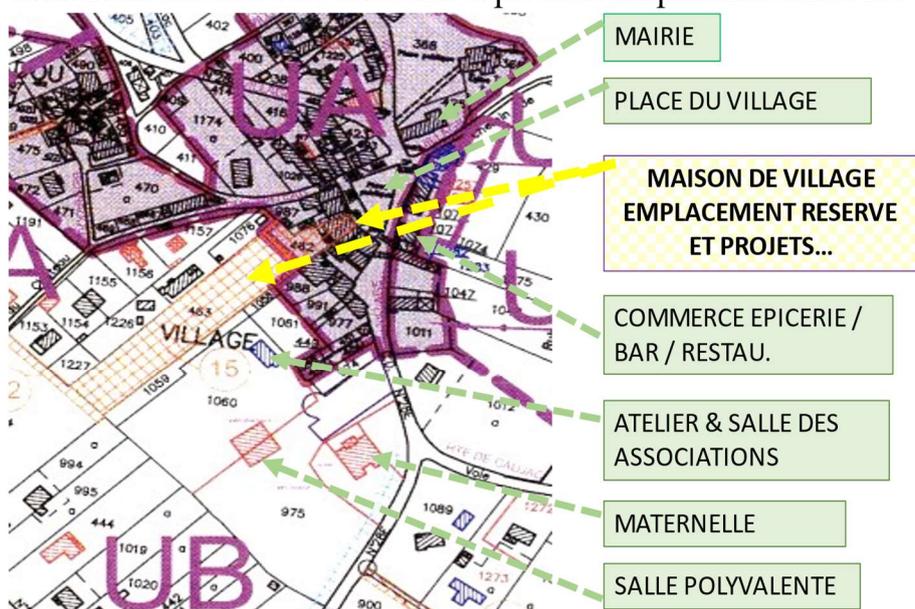
C'est en ce sens qu'au cours de **ces 6 derniers mois la commune a organisé 3 rencontres** auxquelles ont été conviés et ont participés : - La CAF – Le CLS PETR/ARS (Contrat Local de Santé) – Un éventuel partenaire associatif **P'ENVOL** (6 établissements Toulouse Nord) – et bien sûr **la CCBA** par la présence de ses agents techniciennes et Mme ZAMPEZE VP petite enfance et enfin les élus de GRAZAC.

Soyons clair, **il ne s'agissait pas de prendre une décision sur une compétence de la CCBA**, mais d'établir un état des lieux sur cette thématique et, **si cela semblait pertinent, de le soumettre à l'appréciation des élus de la CCBA**

C'est ainsi qu'ont été confrontés: les éléments connus par les services de la CCBA et l'évolution des services d'accueil et besoins sur la partie du territoire SUBOUEST de la CCBA (Marliac, Gaillac-Toulza, Caujac, Esperce, Grazac.



1- A) SITUATION: La commune de GRAZAC a, de longue date (2005), défini un emplacement réservé dédié à un « habitat et activité sociale »... dont elle a pu faire acquisition en 2018.



Il s'agit d'un foncier d'environ 6000m² au cœur du village composé:

* d'une maison de village située sur la place (façade entête de ce document)

* et 5500m² de foncier à l'arrière en lien direct avec l'aire de loisirs et vie associative.

- 1 - b) PROGRAMMATIONS EN COURS ...

Différents projets, avec différents partenaires ont été abordés depuis de longues années. Aujourd'hui, **concernant le foncier non bâti**, un partenariat avec ALTEAL s'est formalisé. Il s'agit de créer un ensemble de « **logements inclusifs** » pour personnes âgées et personnes à mobilité réduite :

- Permis déposé pour 11 T2 + 11 T3 déclinés en petites maison individuelles à loyers très accessibles (250€00 à 400€00). Priorité sera donnée aux demandeurs du territoire (CCBA)



Une convention de rétrocession avec ALTEAL anticipe la restitution à la commune des espaces communs (voirie, espaces verts, réseaux...) afin de diminuer les charges qui seront de fait portées par la commune de GRAZAC.

De même la commune dépose sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Aide à la Vie Partagée du Conseil Départemental ; souhaitant ainsi mener à bien l'animation de ces lieux en inclusion avec le territoire et ses animations (associations, festivités, marchés...) donc bien au-delà du site et de son contexte premier d'habitat.

Les conditions d'inclusion précitées seront renforcées au travers de jardins partagés compris dans le plan d'aménagement et dont la directrice de l'école maternelle attend pouvoir impliquer ses classes... mais aussi une salle de rencontre suffisamment dimensionnée pour des rencontres et des animations...

Depuis plusieurs années, les élus constatent un **instabilité du nombre d'enfants en primaire du RPI** composé de CAUJAESPERCE et GRAZAC. En effet, sur les 20 premières années d'existence (1998 – 2018) les effectifs de la maternelle n'ont jamais baissé (Min 55 enfants). Or ces 3 dernières années il y a une progression jusqu'à une nouvelle classe de maternelle dès 2021 (25 enfants), + une classe en 2022 à CAUJAC.

Force nous est de constater qu'il existe donc une **réelle croissance du nombre d'enfants sur des tranches de 3 ans**.

Des **projets urbains d'importance** sont en cours de réalisation sur GRAZAC pour les 5 années à venir

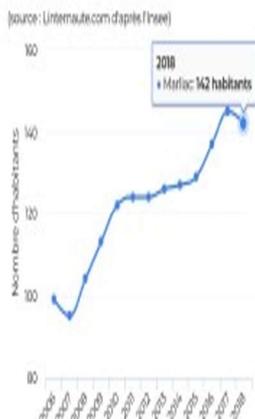
- 77 lots disponibles à la construction en lotissement dès 2022 :

- JULIA TR2 : reste 20 lots - JULIA TR3 : 15 nouveaux lots - Le Château: 42 lots

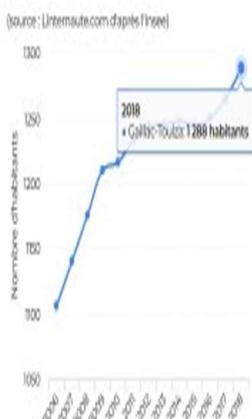
Ces éléments démographiques méritent d'être confrontés à **l'évolution plus générale des populations (sources INSEE) situées en secteur Ouest de la CCBA sur les 15 dernières années**, celui dont les habitants utilisent la voirie pour aller sur Toulouse ou Muret quotidiennement, et passent donc de façon « pendulaire » par Grazac pour aller travailler le matin et rentrer chez eux le soir.

Les communes situées au-delà Grazac (plus au nord de ce secteur) ayant leur sens « pendulaire » desservant la crèche de Miremont voire au-delà.

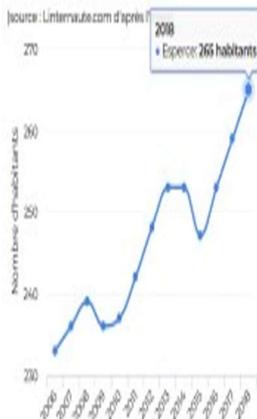
Nombre d'habitants à Marijac



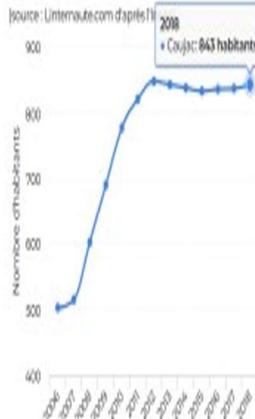
Nombre d'habitants à Gaillac-Toulza



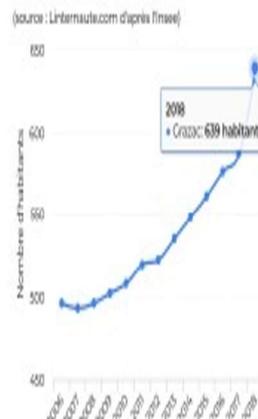
Nombre d'habitants à Esperce



Nombre d'habitants à Caujac



Nombre d'habitants à Grazac



- 3 -) QU'A A OFFRIR GRAZAC ? REFLEXION ET POSTURE

Les élus ont eu une première approche souhaitant créer un établissement d'accueil des 0 / 3 ans favorisant les enfants ayant de l'handicap. Cette réflexion fait suite à l'expression de parents confrontés à ce réel problème de l'accueil spécifique. Au vue des échanges, il semblerait que l'inclusion serait possible et même encouragée dans les structures existantes..

Mais alors pourquoi pas ou peu de famille y ont recours? :

- Problème de communication?
- Auto-exclusion des parents ?
- Inadéquation entre le besoin et l'offre (perception des familles d'un manque d'encadrement)
- les services sanitaires, médicaux et paramédicaux (PMI) ont-ils une information suffisante sur ce service?

Toujours est-il que très peu de familles utilisent le service et cela pose problème...

Après les rencontres évoquées, une première appréciation des participants semblerait convenir qu'une micro-recherche pourrait être viable et pérenne... sujet soumis à votre appréciation:

- Rôle de la CCBA ?

- ° Déterminer la nécessité ou pas du service
- ° Si besoin avéré:
 - * définition du mode de fonctionnement attendu
 - * accompagnement de la commune dans la mise en place et éventuel conventionnement...

- Qu'a à offrir GRAZAC ?

- ° l'immobilier par la prise en considération des nécessités liées au besoin (nombre et volume des pièces)... réalisation et financement des travaux.
- ° la mise à disposition sinon « gratuite » ou au plus « symbolique » permettant d'assurer l'entretien du bâti.

Ordures ménagères

Cet automne (courant octobre ou novembre) la commune de Grazac, principalement dans toute sa zone urbaine, passera en collecte en « PAV » ou Point d'Apport Volontaire.

Le but recherché étant de maîtriser et optimiser tout ce qui contribue à la variation des coûts de ce service public nécessaire, obligatoire et utile. Pour cela, il faut contrer et répondre efficacement aux frénétiques augmentations qui impactent la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

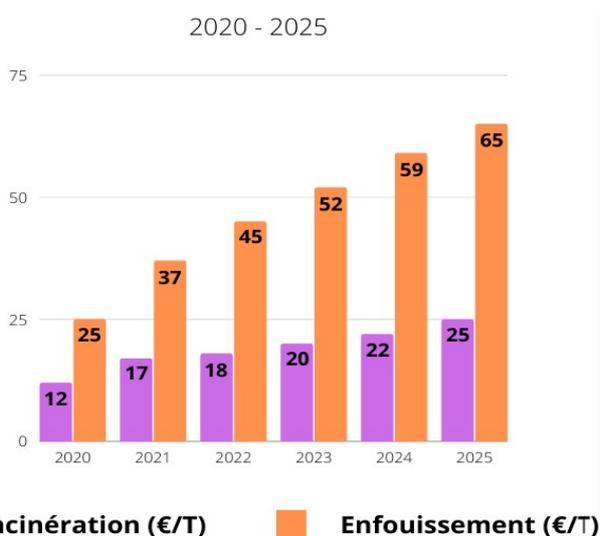
Il s'agit d'affronter les importantes dérégulations en cours qui concernent :

- l'augmentation des carburants et énergies (collecte et transports, incinération) + 40% en moyenne prévus sur une seule année
- désorganisation des filières de retraitement des tris (merci les « optimisations mondialisées... »)
- la flambée des investissements en renouvellement des matériels de collecte vieillissants (nous avons tous entendu parler de la flambée des coûts et pénuries d'équipements ... encore la « belle mondialisation » ...).
- l'obligation de créer une filière « collecte et traitement des déchets organiques » d'ici 2025 (camion + personnel + traitement spécifique...) ...

et comme si ça suffisait pas :

- ***l' Envolée de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)***

Un petit tableau qui en dira plus que tout « blablas... »



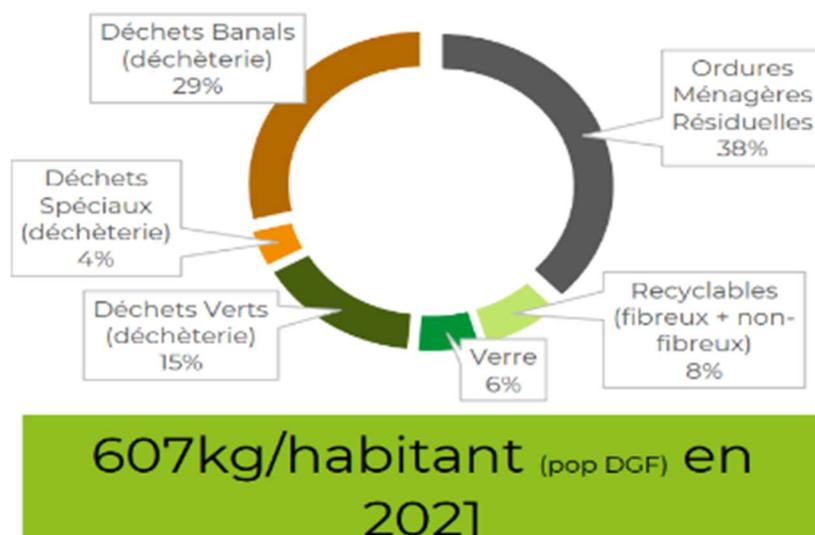
Voilà donc que celle-ci doit passer de 12% à 25% (pour ce qui nous concerne) d'ici 2025... en clair plus que doubler sur 5 ans.

Selon AMORCE, en 2022 la TGAP va passer de 12€/t en 2020 à 18€/t pour l'incinération, de 25€/t en 2020 à 45€/t en 2022

Ce dernier point a déjà été appréhendé par les élus lors du précédent mandat, mais aujourd'hui il se trouve être complété d'une inflation non maîtrisée qui bouleverse tout... Impact et défis que nous devons prendre à « bras le corps » sauf à mettre à mal les plus fragiles d'entre nous.

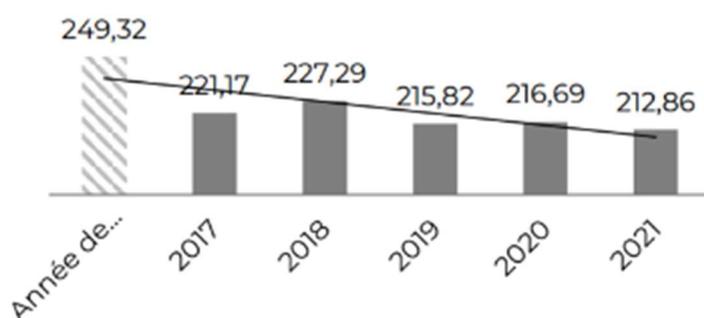
Soyons précis et analysons ensemble

les données factuelles du territoire :



Les ordures ménagères résiduelles (OMR) par rapport à 2010

OMR/AN/HAB.



**En 11 ans
OMR - 36 kg/hab.**

Les ordures ménagères résiduelles ne devront plus contenir de biodéchets, le tri à la source doit être généralisé d'ici fin 2023. Il reste encore du chemin car les ordures résiduelles contiennent 23 % de matières compostables d'après les données de caractérisation de 2020 et que la diminution à l'habitant en 2021 n'est pas significative.



Les non-fibreux (couvercle jaune) : **961,29 tonnes de collecte sélective ont été prises en charge en 2021**

Composition de la collecte des non fibreux



Le passage d'un taux d'erreur de 22% à 27% signifie 5% supplémentaires des tonnes de tri qui auraient dû passer directement en incinération au lieu d'être triées en plus au tarif moyen de 225€ TTC/tonne. **7 % des tonnes de non fibreux cela représente 48 tonnes pour un coût 10 847 €.**

A noter que 41.9 % du poids des recyclables collectés dans les bacs à couvercle jaune sont des matières fibreuses (papiers, cartonnnette et carton) qu'il conviendrait de déposer en colonne bleue.

Le message principal doit être : arrêtons de mélanger nos ordures sans distinction, améliorons notre tri ; d'un côté ça nous coute très cher... alors qu'un tri efficace, en commençant par le compostage, le tri des emballages, des fibreux qui sont valorisés... autant de gestes bon pour nos finances publiques et donc notre portefeuille.

Sur le terrain, plusieurs « PAV » (Points d'Apports Volontaires) sont en cours d'aménagement et dont ceux déjà bien avancés dans leur mise en œuvre : ↪



Derrière la Mairie, 2 colonnes enterrées OMR + Tri en accessibilité PMR, les colonnes Verres et Papiers devant être entreposées dans l'enceinte actuelle à la place des containers supprimés. Concernera : Village...



Sur l'aire de Loisirs, 2 colonnes enterrées OMR + Tri en accessibilité PMR, les colonnes Verres et Papiers entreposées latéralement. Concernera Bagnos bas, Village... salle polyvalente et Rce séniors en construction...



Plaine Bourdette, colonnes 3 OMR + 2 Tri + Verres et Fibreux devant desservir : Plaine & Impasse Bourdette, Haut du Chemin du Château, Bagnos Haut et Chemin de la Bourdette....



Julia, 2 colonnes enterrées PMR, OMR + Tri + Verres et Fibreux devant desservir : Julia tranche 1 et 2....



Route d'Esperce, 2 colonnes aériennes OMR + Tri devant desservir : Rieutarel, Rte d'Esperce et Fourcade...

A ces premières réalisations, viendront s'ajouter tous les autres secteurs à desservir : Rte de CAUJAC, Chemin du Château, Rouge... Tous en cours de négociation (depuis sept. 2020), notamment avec les opérateurs propriétaires des réseaux aériens qu'il faut déplacer pour autoriser la levée des colonnes pour vidange dans les camions bennes de collecte.

Il est à souligner que les nouveaux lotissements (sur l'ensemble du territoire) ont à charge les ouvrages et équipements nécessaires, ce qui permet de neutraliser les nouvelles charges d'investissements dues à l'évolution des nouvelles constructions et populations arrivantes, charges jusque-là supportées par la CCBA.

Enfin, soulignons qu'il s'agit là d'une compétence obligatoire des communautés de communes et donc de la CCBA pour ce qui nous concerne.

Toutefois nous devons la mise à disposition des fonciers nécessaires à ces points de collecte, les aménagements périphériques tels que déplacement des réseaux et enfin, sauf les 2 premières colonnes enterrées/commune « offertes », les suivantes font l'objet d'une plus-value à charge de la commune en exprimant la demande... Ce qui justifie que toutes les colonnes ne sont pas enterrées car très coûteuses.

La CCBA qui organise ces changements, dans le cadre de l'optimisation économique de la collecte, nous communiquera très prochainement le calendrier de collecte et autres informations nécessaires à toutes les nouvelles habitudes à prendre ... tenons-nous prêt.

